

Sur les 30.000 bornes de recharge publiques en Belgique, une majorité se situe au nord du pays.

INTERDIT DE POSER DES BORNES DE RECHARGE EN SOUS-SOL ?

C'est faux. Et contrairement aux voitures équipées au LPG par exemple, les voitures électriques n'ont aucune restriction d'accès aux parkings souterrains. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des bornes de recharge installées dans ces parkings. "Mais jusqu'il y a quelques années encore, il n'y avait aucun règlement clair pour le placement de ces bornes", dit Bart Massin, fondateur de la société Stroohm, spécialisée notamment dans l'installation de bornes. "Chaque zone de pompiers édictait un peu ses propres règles selon son expérience". Une association nommée FireForum et composée de fédérations, d'acteurs du secteur – dont l'association EV Belgium – et de pompiers notamment s'est donc penchée sur la question. Et a édité en 2021 un "Code de bonnes pratiques Sécurité Incendie" avec pour thème "Véhicules électriques dans les parkings". En octobre dernier, une nouvelle version du document a été publiée, édictant certaines nouvelles mesures, notamment en ce qui concerne les fastchargers qui prennent aussi désormais place dans certains parkings. "La Région de Bruxelles-Capitale l'a par exemple déjà copié-collé à 80% précise notre interlocuteur. On espère que la Wallonie et la Flandre vont suivre".

RIEN N'EST FAIT PAR LES AUTORITÉS POUR MULTIPLIER LES BORNES ?

Globalement, c'est faux. Ainsi, pour donner un coup de boost au développement du réseau de bornes, la Flandre a mis en place (depuis 2021) l'obligation d'installer des bornes de recharge en cas de construction ou de rénovation d'un bâtiment. L'obtention d'un permis d'urbanisme pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment non résidentiel (entreprise) dépend désormais de l'obligation de disposer d'au moins 2 bornes de recharge si le parking comporte au moins 10 places. En outre, le câblage doit être prévu pour équiper au moins 25% du parking en bornes à l'avenir. En 2025, cette obligation sera même étendue à tous les bâtiments non résidentiels existants. À Bruxelles, la même obligation existe avec des règles un peu différentes. Si votre parking dessert au moins un bureau d'entreprise, vous devrez disposer à partir du 1er janvier 2025 d'au moins 10% de places destinées aux voitures électriques sur l'ensemble de votre parking, avec un minimum de 2 places. Le ratio grimpera à 20% en 2030 et 30% en 2035. Dans le cas de la création d'un nouveau parking, le ratio doit être directement de 30% du nombre total de places dédiées aux véhicules électriques.

EXISTE-T-IL UNE GRANDE DISPARITÉ NORD-SUD ?

C'est un constat sans appel: sur les 30.000 bornes de recharge actuellement accessibles au public en Belgique, une majorité se situe au nord du pays. Le dernier recensement fait état de 25.000 stations en Flandre où un objectif de 35.000 a été fixé à l'horizon 2025. En Wallonie, le nombre oscille aux alentours de 2.000, mais les autorités veulent rattraper leur retard et ont annoncé un large plan de déploiement qui prévoit de disposer de 6.000 bornes d'ici à 2026. À Bruxelles, même volonté

Selon les chiffres de Statbel (office belge des statistiques), 138.749 voitures électriques circulaient sur nos routes au 1er août 2023. C'est 93,6% de plus qu'un an auparavant (71.651 unités) et ce chiffre ne va faire qu'augmenter dans les années à venir puisqu'on estime que 1,3 million de voitures électrifiées circuleront en Belgique en 2030. Et qui dit voiture électrique dit bornes de recharge. Tant le secteur public que privé doivent investir massivement dans l'infrastructure. Mais où en est-on aujourd'hui? Au 1er août 2023, on estimait à 100.000 le nombre de bornes installées sur l'ensemble du territoire. Toutes ne sont évidemment pas accessibles: il s'agit surtout de bornes installées soit sur le site des entreprises et réservées aux employés ou aux visiteurs, soit au domicile de particuliers ou de conducteurs fleet. Seules 30.000 bornes seraient actuellement accessibles au public en Belgique. C'est mieux que par le passé mais très loin des Pays-Bas qui caracolent en tête des pays européens avec plus de 111.000 bornes publiques ou semi-publiques (pour 17 millions d'habitants), là où l'Allemagne (87.000) et la France (83.000) essaient de combler leur retard. Mais revenons sur la situation en Belgique...

